

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel : Mairie.Dausse@free.fr

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant participé au vote : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Affiché le 07 avril 2022

SÉANCE DU 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 1^{er} avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUÉRIN, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU, GRENIER, GILLES, MARCHIPONT, VIALLAT & Mrs BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, CAZETTE, GUERIN & PASQUIER

Excusés : Mmes LAPORTE & POMMIES Mrs DELMAS & DEVROUX,

Secrétaire de Séance : Mr BORIE Sébastien

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <p>➤ PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX SALLE DES FETES-DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</p> <p>➤ Projet d'emprunt</p> <p>➤ Questions diverses :</p> |
|--|

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents

2022-22

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES – Demande de DETR complémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2021-7 du 27 janvier 2021 concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes communale.

Des travaux de rénovation énergétique avaient été prévus, à savoir,

- Changement des menuiseries par la pose de portes et fenêtres double vitrage ;
- Doublage et isolation des murs intérieurs et plafonds ;
- Changement des convecteurs énergivores par un système de chauffage plus adapté.

IL rappelle également la délibération 2021-30 du 29 septembre 2021 concernant le choix d'un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux.

Ce dernier a demandé une expertise de la toiture fibrociment et de la structure de la charpente métallique, expertise qui a révélé la présence d'amiante en toiture et une faiblesse de la structure métallique.

Pour faire face à ces coûts supplémentaires de désamiantage et de structure, la commune s'est rapprochée de Territoire Energie 47 qui, après avoir réalisé une étude d'opportunité, a proposé d'installer une centrale photovoltaïque.

Travaux supplémentaires au projet initial :

- > Renforcement de la structure de la charpente métallique
- > Remplacement des plaques fibrociment par des bacs aciers
- > Installation d'une centrale photovoltaïque

Les prévisions des coûts de cette opération ne permettant pas à TE47 de prendre en charge l'intégralité du montant à sa charge, TE47 demande une participation qui s'avère importante pour la commune.

Il précise au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir éventuellement une subvention complémentaire au titre de la DETR (rénovation thermique et transition énergétique).

Le coût de ce renforcement de la structure s'élève à 85 650.00 € HT en sus du coût initial de 83 649.77€ HT, soit un montant total de 169 299.77€HT.

IL présente le plan de financement suivant :

DSIL	31 711.00 €	37.90%	Obtenu le : 17/05/2021 sur 83 649.77€
DETR	5 931.20€	7.09%	Obtenu le : 13/04/2021 sur 83 649.77€
DETR (exceptionnelle)	38 542.50€	45%	22.77% du nouveau montant HT. 45.00% du montant des travaux supplémentaires : 85 650€
Autofinancement	93 115.07 €		
Total des travaux HT	169 299.77€		Montant actualisé : Montant initial : 83 649.77€ Montant supplémentaire : 85 650.00 €
Total des travaux TTC	203 159.72€		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR complémentaire, du montant des travaux supplémentaires soit **45% de 85 650.00€ = 38 542.50€**
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus par Mr le maire,
- **Prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 11 voix pour, zéro contre, zéro abstention

2022-23

PROJET D'EMPRUNT-FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Mr le maire rappelle à l'assemblée le choix de réaliser des travaux de renforcement de la structure de la toiture de la salle des fêtes.

Pour ce faire, trois organismes bancaires ont été consulté afin de négocier le meilleur prêt nécessaire à cette opération d'un montant de 50 000.00€.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Ces propositions ont été établies sur une durée de 10 ans ;

A l'analyse de ces propositions, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'établissement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de contracter un prêt d'un montant de 50 000.00 € auprès **du Crédit Agricole d'Aquitaine** selon les conditions indiquées ci-dessous :
 - Montant de 50 000.00 € ; Durée 10 ans ; Taux fixe nominal 1.50 % ; Echéances annuelles
 - Coût total des frais financiers = 54 217.09 €
 - Montant des échéances = 5 421.71 €
 - Frais de dossier = 110 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022.
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

SIGNATURES :

M. GUÉRIN Gilbert

M. DEVROUX Eric

Excusé

M. CAVAILLÉ Bernard

Mme GRENIER Valérie

M. PASQUIER Jean-Pierre

Mme MARCHIPONT Yolande

Mme ANDRIEU Huguette

Mme LAPORTE Patricia

Excusée

Mme GILLES Marie

M. BORIE Sébastien

M. CAZETTE Fabrice

M. BROUAT Michel

M. DELMAS Jean-Pierre

Mme POMMIES Martine

Excusé

Excusée

Mme VIALLAT Marie-Hélène